



CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION PRECAIRE DU GRAND PONT COMMUNAL DE SEYTHENEX POUR LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE DE SAUT PENDULAIRE – AVENANT DE PROLONGATION N°1

Entre les soussignés :

La mairie de FAVERGES-SEYTHENEX (Haute-Savoie) représentée par son Maire, Monsieur Jacques DALEX, dont le siège social est au 98 rue de la République, 74210 Faverges-Seythenex, dénommée ci-après « la commune », dûment habilité par la délibération du conseil municipal n°2020-Del.2020-V-97 du 10/07/2020, et agissant en vertu de la décision du maire n° D-2025-11 du 14/03/2025,

D'une part,

ET

La SASU Montagne Sensation dont le siège est situé à Faverges-Seythenex (74210) 10 ruelle de l'Aiguille, Le Plan de Montmin, immatriculée sous le n° SIRET 793 733 189 000 39 et le code NAF 93 29 Z, représentée par le gérant, Monsieur Christophe DUNOYER,

D'autre part,

EXPOSE :

Par convention d'autorisation d'occupation précaire en date du 27/06/2024, la SASU Montagne Sensation dispose jusqu'au 30/06/2025 du Grand Pont communal de Seythenex pour proposer à sa clientèle une activité de saut pendulaire.

Il convient de modifier cette convention d'autorisation d'occupation précaire. Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la mise à disposition.

ARTICLE 1 : DATE DE PRISE D'EFFET ET DUREE

Le présent avenant prolonge la convention précédemment consentie à compter du 01/07/2025 pour se terminer le 31/12/2026.

ARTICLE 2 : Les autres termes de la convention d'autorisation d'occupation précaire en date du 27/06/2024 restent inchangés.

Vg

ARTICLE 3 : AVENANT

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

ARTICLE 4 : TRANSMISSION ET CONTROLE DE LEGALITE

Le présent avenant sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie au titre du contrôle de légalité.

Le présent avenant est établi en deux exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties.

Fait à Faverges-Seythenex, le 14 mars 2025

POUR LA COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX
Pour le Maire de Faverges-Seythenex,
L'Adjoint délégué,
Georges VIGNIER

POUR LA SASU MONTAGNE SENSATION
Le gérant,
Monsieur Christophe DUNOYER



VG